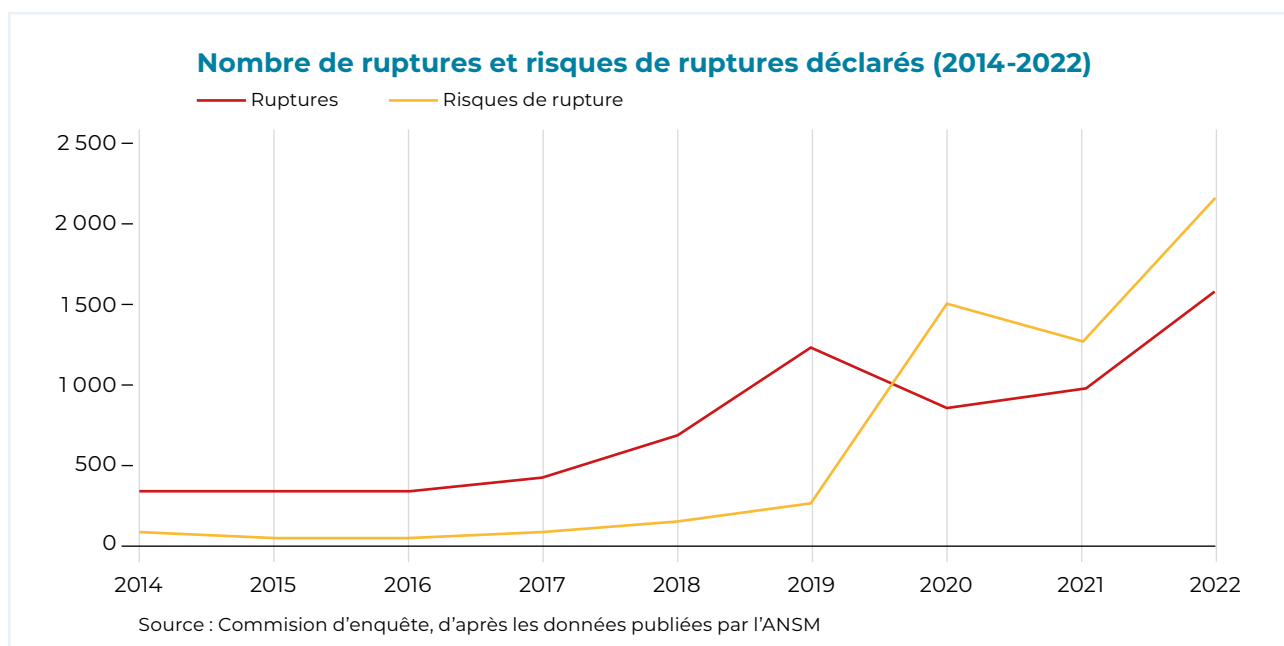


## PÉNURIES DE MÉDICAMENTS, LES AXES DE CONTRIBUTION DE LA FEIMA

### I. Une augmentation exponentielle des ruptures de stocks de médicaments

Depuis plusieurs années, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) enregistre des pénuries d'approvisionnement rendant certaines molécules inaccessibles au grand public.

Une situation qui s'est accélérée ces derniers temps sous la pression de multiples facteurs, provoquant l'inquiétude des patients, des médecins, des pharmaciens et des pouvoirs publics.



Face à cette situation, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives destinées à mieux prévenir les prochaines pénuries : plan blanc médicaments, mission Borne sur la régulation du financement des produits de santé, mise en place d'un comité de pilotage interministériel.

Le Sénat s'est également mobilisé sur le sujet en créant une commission d'enquête qui a rendu en juillet dernier un rapport sur les pénuries de médicaments. Ce rapport formule 36 propositions pour anticiper et endiguer ce phénomène et préconise une refonte de la politique du médicament en France, de la fixation des prix au redéploiement des stocks.



« Il est indispensable de contrôler davantage, en amont des prochaines saisons hivernales, les anticipations des industriels, de fiabiliser l'information fournie aux citoyennes et aux citoyens, et de renforcer les capacités de détection des risques de pénuries fondées sur les données de ventes et épidémiologiques. »

Extrait du rapport de la commission d'enquête du Sénat – Juillet 2023.

La FEIMA s'est attachée à examiner quatre des trente-six propositions formulées par la Commission d'enquête du Sénat, afin d'identifier la manière dont ses membres peuvent contribuer à la mise en œuvre des objectifs fixés.

- **Recommandation n° 2 :** Prévoir, dans le cadre du plan hivernal attendu, de :
  - > **contrôler davantage la crédibilité des anticipations des industriels**, en amont de la saison hivernale, sur les produits les plus indispensables ;
  - > **fiabiliser, en situation de pénurie, l'information fournie aux professionnels de santé et au public sur l'état des stocks, à chaque étape du circuit.**
- **Recommandation n° 3 :** Améliorer les capacités de **l'ANSM** à capter les signaux faibles de pénurie par le recueil et l'analyse de données de ventes, y compris européennes, et de données épidémiologiques territorialisées.
  - > Construire sur cette base des indicateurs susceptibles de motiver **la mise en œuvre de mesures de prévention**, avant l'apparition de ruptures.
- **Recommandation n° 8 :** **Rendre l'inscription au dispositif DP-Ruptures obligatoire pour l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament** et assurer à brève échéance son interopérabilité avec les autres systèmes d'information existants.
- **Recommandation n° 9 :** Systématiser le **déclenchement d'alertes** à destination des médecins dans les logiciels d'aide à la prescription.

Si ces recommandations vont dans le bon sens, un prérequis fondamental est nécessaire pour leur mise en œuvre effective : **une coopération renforcée entre l'ANSM et les éditeurs de logiciels qui rendra possible une anticipation et une adaptation de tous les acteurs concernés face aux pénuries potentielles.**

## II. Les axes de contribution des éditeurs de la FEIMA : pour une information structurée et interopérable

Forte d'une représentativité de plus de 80 % sur le secteur ambulatoire, la FEIMA rassemble les principaux éditeurs qui équipent les professionnels du premier recours assurant une relation quotidienne avec les patients, ainsi que les éditeurs de bases de données médicamenteuses (Claude Bernard, Thériaque et Vidal).

Ceux qui équipent les médecins et les pharmaciens sont impliqués depuis plusieurs années dans l'optimisation des processus de prescription et de dispensation, au cœur des recommandations formulées.





Les travaux menés dans le cadre de la certification HAS des logiciels d'aide à la prescription permettent en effet de fournir des services d'aide à la décision, déclenchés à partir d'interactions entre les données patients des logiciels métier des professionnels (enrichies le cas échéant des données intégrées du DMP) et des recommandations de bonnes pratiques (effets indésirables, incompatibilités, interactions, produits génériques, informations sur les prix, ...).

Ces travaux ont été enrichis récemment par l'intégration des SAM (services d'aide à la décision indexés sur le médicament de la HAS) et des services de dématérialisation des prescriptions électroniques au sein des logiciels, dans le cadre des programmes portés par la CNAM et la DNS. Ils se sont attachés à mettre l'accent sur l'interopérabilité des données, favorisant ainsi le partage de données harmonisées, normalisées et standardisées.

Les membres de la fédération qui équipent les officines pharmaceutiques ont par ailleurs tous intégré les services du DP et proposent des services en interaction avec la plateforme DP-Ruptures.

Consultée par les pouvoirs publics (DGS et mission Borne) sur la question des pénuries de médicaments, la FEIMA s'est clairement positionnée en faveur d'une mobilisation des services d'aide à la prescription. À noter que ces derniers sont déjà implémentés dans les logiciels métier des médecins et que les services de la plateforme DP-Ruptures sont quant à eux intégrés dans les solutions proposées aux officines pharmaceutiques.

**Afin que l'information sur les ruptures de médicaments soit portée à la connaissance des médecins via les services d'aide à la prescription de leur logiciel métier, la FEIMA préconise la mise en place d'un processus efficace qui repose sur les principes suivants.**

- 1. Enrichir les bases de données médicamenteuses** des informations relatives aux ruptures de stocks des produits.
- 2. Ajouter cette information dans les services d'aide à la prescription des logiciels métier**, lesquels sont en relation avec les bases de données médicamenteuses (intégrations quotidiennes des mises à jour de données référentielles).
- 3. Déclencher des alertes sur les produits ou les molécules en rupture de stock** au moment de la sélection d'une spécialité ou de la prescription.

Pour ce faire, **il est indispensable que l'ANSM soit en mesure de fournir une information structurée et interopérable** sur les ruptures afin que celles-ci puissent être intégrées dans les données de référence gérées dans les BDM et transmises aux services d'aide à la prescription des logiciels métier.

## FEIMA

CompuGroup Medical  
55, avenue des Champs Pierreux  
92 012 Nanterre

## CONTACTS

Francis MAMBRINI  
contact@feima.fr

Antoine SZARZEWSKI – Confluence  
antoine.szarzewski@comfluence.fr



En savoir plus : [www.feima.fr](http://www.feima.fr)

Suivez-nous sur  